

Réunion du Comité. 25 novembre 2017. 15 heures. Chalet des Bordes.

Excusés : D. Kennel, Y. Kennel.

Présents : JM Mège, F. Alessio, A. Roussel, P. Boulas, M. Soudière, F. Marchand, M. Sertelet, JM Heppe, E. Scandella, P. Heintz, M. Koeniguer, P. Buisset, JF Costa.

1- dernières nouvelles du club

- * bateau coulé (M...) retiré et récupéré par le club de plongée.
- * dernière licence en retard (P...) enfin payée.
- * dériveur ventouse (I...) parti du hangar.
- * autre bateau coulé (C...) remonté et vidé par Francys et les Lutins du Lac.
- * le rangement des bateaux dans les hangars est OK.

2- bilan de fonctionnement

- * à conserver : la journée « toutes voiles dehors », l'attractivité du club vers d'autres amateurs de voile (autres bateaux, autres clubs)
- * à développer : formation à « Freg », communication.
- * à transformer : revenir à l'achat des « récompenses » par les régatiers eux-mêmes.
- * à créer : participation à la fête de Pierre-Percée avec bateaux décorés et illuminés, nommer un directeur de course pour chaque régata, établir un calendrier d'usage du portique, réfléchir à la création d'une passerelle d'accès à la sécu.

3- préparation de l'A.G.

* elle aura lieu le samedi 3 février 2018 à 17h30, salle Mansuy, Badonviller (P. Buisset, P. Boulas et M. Sertelet gèrent l'intendance). Repas à heures (endroit et choix des menus seront précisés sur le site) tarif retenu : 30€/personne.

Les invitations et pouvoirs seront envoyés aux membres au moins 15j avant la date de l'A.G.

4- budget

Envisager la licence à 56€, cotisation membre seul 58€, couple/famille 79€, étudiant/demandeur d'emploi 38€.

Deux fiches seront mises en œuvre : renouvellement (tarifs ci-dessus) et première adhésion (tarifs augmentés pour la première année à 90€ membre seul et 110€ couple).

Une nouvelle ligne d'écriture à prévoir : provision pour faire face à d'éventuelles dégradations ou vols de matériel de sécurité et un provisionnement pour travaux de sécurité (projets : solution de confort et sécurité pour embarquer, sécurisation des annexes, création d'un espace réparation, vérification des mouillages, vérification de l'éclairage des remorques, achat d'un vidéoprojecteur).

5- les rapports annuels seront vus en réunion de bureau avant l'A.G.

Réflexion sur l'avenir de la navette de sécurité.

Proposition : en présence d'une situation « anormale » ou d'un manquement au regard du règlement ou du code de bonne conduite tout membre du comité peut être amené à faire le rappel qui s'impose. En cas de besoin c'est le président qui intervient et prend une décision.

Le secrétaire,

JF Costa